

2022-20027362	0423898710	2021	EUR	22.18.16	m120-f-p	13/05/2022	24		CONSO 1 1
								EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0423.898.710	P.	U.	D.				CONSO 1.1

COMPTES CONSOLIDES ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE: **Solvac comptes consolidés**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **rue des Champs Elysées**

N°: **43**

Code postal: **1050**

Commune: **Bruxelles 5**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0423.898.710**

COMPTES CONSOLIDES **EN MILLIONS D'EURO** (4)

	Communiqués à l'assemblée générale du	10-05-22
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01-01-21	au 31-12-21
Exercice précédent du	01-01-20	au 31-12-20

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont ~~/-ne sont pas~~¹ identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux comptes consolidés

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, §2, 4°a du Code des sociétés).

Numéro d'entreprise de la filiale déposante :

Signataire (nom et qualité)

Signataire (nom et qualité)

Jean-Marie Solvay
Président du Conseil d'Administration

¹ Biffer la mention inutile
² En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4
³ Mention facultative
⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE
L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES
AYANT CONTROLE LES COMPTES CONSOLIDES.**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

Rolin Olivia

rue Gustave Biot 29, 1050 Ixelles, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/05/2020- 14/05/2024

Solvay Jean-Marie

Le Long Fonds - chaussée de Bruxelles 115, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 12/05/2020- 14/05/2024

Chevalier Kraft de la Saulx Jean

avenue du Jeu de Paume 21, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

Solvay Patrick

Jezus Eiklaan 103, 3080 Tervuren, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 11/05/2021- 13/05/2025

Delwart Jean-Pierre

Malihoux 11, 5370 Havelange, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 12/05/2020- 11/05/2021

Comte de Laguiche Bernard

rue Prof Pedro Viriato Parigot Souza 3305, boîte 191, 81200-4 Curitiba-Parana, Brésil

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 08/05/2018- 27/09/2021

Mondron Jean-Patrick

rue Hollebeek 12, 1630 Linkebeek, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08/05/2018- 10/05/2022

Janssen de la Boëssière-Thiennes Marc-Eric

La Garenne rue Gaston Bary 89, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08/05/2018- 10/05/2022

Le Hardÿ de Beaulieu Laure

avenue du Prince Baudouin 61, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

Chevalier de Selliers de Moranville Guy

Kensington Park Road 160, W112E Londres, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

de Limon Triest Savina

avenue Maréchal Ney 147, 1180 Uccle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 11/05/2021- 13/05/2025

(Suite de la page précédente)

Baron de Dorlodot Vincent

Dikercherstrooss 12, 8523 Beckerich, Luxembourg

Fonction : Administrateur

Mandat : 08/05/2018- 10/05/2022

De Decker-Semet Marion

rue de la Station 102, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08/05/2018- 10/05/2022

de la Vallée de Rarecourt de Pimodan Mélodie

rue Léopold Bellan 26, 75002 Paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

Delwart Valentine

Avenue De Fré 154, 1180 Bruxelles

Fonction : Administrateur

Mandat : 11/05/2021 – 13/05/2025

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL 0429.053.863

Gateway Building - Luchthaven Brussel Nationaal 1, boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B025

Mandat : 14/05/2019- 10/05/2022

Représenté par :

1. Denayer Michel

Gateway Building - Luchthaven Brussel Nationaal 1 , boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

Réviseur d'Entreprises, Numéro de membre : A01346

2. Magnin Corine

Gateway Building - Luchthaven Brussel Nationaal 1 , boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

Réviseur d'Entreprises, Numéro de membre : A02128

12.
**États financiers
consolidés**

Solvac

Les états financiers qui suivent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 février 2022. Ils ont été établis conformément aux méthodes comptables IFRS décrites dans les pages qui suivent.

Compte de résultats consolidés (en millions EUR)	NOTES	2020	2021
Bénéfice / (Perte) de la participation mise en équivalence	(1)	-304	298
Charges opérationnelles		-4	-2
Charges intérêts	(2)	-4	-3
Résultat net		-312	293
Résultat net par action (EUR) de base et dilué	(3)	-14,6	13,7

État du résultat global consolidé (en millions EUR)	NOTES	2020	2021
Résultat net		-312	293
Autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾			
Éléments recyclables			
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie		14	-5
Écarts de conversion liés à des activités à l'étranger		-221	160
Éléments non-recyclables			
Profits et pertes sur instruments capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		0	10
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies		-54	177
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables			
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables		-1	-24
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés		-262	318
Résultat global	(4)	-574	611

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en millions EUR)	NOTES	2020	2021
Résultat net		-312	293
Charges intérêts		4	3
(Bénéfice) / Perte de la participation mise en équivalence	(1)	304	-298
Variation du fonds de roulement		-1	0
Dividendes reçus de Solvay		122	122
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		117	120
Acquisition de titres Solvay	(1)	-8	0
Vente de titres Solvay		0	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-8	0
Augmentation de capital		0	0
Acquisition d'actions propres		0	0
Augmentation de dettes financières	(2) (5) (11)	51	50
Remboursement de dettes financières	(2) (5) (11)	-40	-51
Intérêts payés	(2)	-4	-3
Dividendes payés	(6)	-116	-116
Variation des impôts liés aux dividendes payés		0	0
Flux de trésorerie des activités de financement		-109	-120
Variation nette de trésorerie		0	0
Trésorerie à l'ouverture		0	0
Trésorerie à la clôture		0	0

(i) Les autres éléments du résultat global proviennent de l'état des variations de capitaux propres de Solvay SA. Plus d'informations sont disponibles dans le communiqué de presse de cette dernière.

État de situation financière consolidée (en millions EUR)	NOTES	2020	2021
ACTIF			
Immobilisations corporelles		0	0
Actifs non courants : participations mises en équivalence	(1)	2.619	3.094
Goodwill	(1)	343	343
Participations mises en équivalence hors goodwill		2.276	2.751
Actifs courants : créances court terme	(7)	49	49
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0
Total de l'actif		2.668	3.143
PASSIF			
Capitaux propres	(8)	2.450	2.926
Capital		192	192
Réserves		2.258	2.734
Passifs non courants : dettes financières à long terme	(2) (11)	150	150
Passifs courants		68	67
Dettes financières à court terme	(5) (11)	51	50
Dettes fiscales		13	13
Autres passifs court terme		4	4
Total du passif		2.668	3.143

État des variations des capitaux propres consolidés (en millions EUR)

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	ACTIONS PROPRES	OBLIGATIONS HYBRIDES PERPÉTUELLES	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	ÉCARTS DE CONVERSION, DE JUSTE VALEUR ET PLANS DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Valeur comptable au 31/12/2019	192	568	0	544	2.250	-379	3.175
Résultat de l'année					-312		-312
Autres éléments du résultat global						-262	-262
Résultat global					-312	-262	-574
Dividendes					-116		-116
Obligations Hybrides Remboursement				-157	-1		-158
Obligations Hybrides Emissions				156			156
Acquisition / vente d'actions propres							0
Variations de périmètre et autres					-33		-33
Valeur comptable au 31/12/2020	192	568	0	543	1.788	-641	2.450
Résultat de l'année					293		293
Autres éléments du résultat global						318	318
Résultat global					293	318	611
Dividendes					-116		-116
Obligations Hybrides Remboursement							0
Obligations Hybrides Emissions							0
Acquisition / vente d'actions propres							0
Variations de périmètre et autres					-19		-19
Valeur comptable au 31/12/2021	192	568	0	543	1.946	-323	2.926

Annexes aux états financiers consolidés

Méthodes comptables IFRS

Les principales méthodes comptables adoptées dans l'établissement des états financiers consolidés sont les suivantes :

I. Informations générales et normes IFRS applicables

Solvac est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles dont la principale activité est la détention d'une participation de 30,81 % de Solvay SA.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards, Normes internationales d'information financière) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Changements obligatoires de méthodes comptables

Aucune modification n'a été apportée aux principes comptables par rapport à ceux qui ont été utilisés pour l'établissement des derniers comptes consolidés établis au 31 décembre 2020, à l'exception des normes suivantes applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2021 et détaillées ci-après.

- Amendements aux IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juin 2020)
- Amendements à IFRS 4 Contrats d'assurance – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 jusqu'au 1er janvier 2023 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021)

Ces normes et interprétation nouvelles et amendées n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de Solvac.

Textes en vigueur après la date de clôture

Solvac n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations nouvelles et amendées qui entrent en vigueur après le 31 décembre 2021, à savoir :

- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les périodes annuelles

ouvertes à compter du 1er avril 2021)

- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Améliorations annuelles 2018-2020 des IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de passifs comme courants ou non-courants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)

L'impact de l'application future de ces normes et interprétations sur les comptes du Groupe Solvay est détaillée dans son rapport annuel. Leur application au niveau de Solvac ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

II. Consolidation

Le Conseil d'Administration estimant que Solvac exerce une influence notable sur Solvay, la participation dans Solvay SA a été intégrée dans les états financiers

consolidés de Solvac par la méthode de mise en équivalence. Cette méthode prend en compte la part de Solvac SA dans les états financiers du Groupe Solvac, établis au 31 décembre de l'exercice, selon les méthodes comptables IFRS de Solvac (voir le rapport annuel de Solvac). Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

III. Information sectorielle

Etant donné la nature de holding de la société, il n'y a pas lieu de présenter d'information par secteur d'activité ou géographique. Ces données relatives à la participation dans Solvac sont disponibles dans les états financiers de cette dernière.

IV. Dépréciation d'actifs

A chaque date de clôture, le Groupe revoit la valeur comptable des participations afin d'apprécier s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée, afin de déterminer l'étendue de l'éventuelle dépréciation

V. Instruments financiers

Emprunts bancaires

Les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières, incluant les primes payables sur règlement ou remboursement, sont prises en charge sur la durée estimée de mise à disposition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces et les dépôts à vue, les placements à court terme (moins de 3 mois) et des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Autres Créances

Les autres créances suivent un modèle de gestion dont l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Ils sont évalués à leur coût amorti, c'est-à-dire, le montant de comptabilisation initial majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction de valeur pour dépréciation

ou non recouvrabilité.

Ces autres créances sont comptabilisés sous la rubrique « Actifs courants – créances court terme ».

VI. Comptabilisation des produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que l'on peut évaluer son montant de façon fiable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats prorata temporis, compte tenu du taux d'intérêt effectif du placement.

VII. Estimations et jugements significatifs dans l'application des méthodes comptables

Au-delà des estimations et jugements significatifs effectués par Solvac dans l'application des méthodes comptables (voir le rapport annuel de Solvac), la principale estimation effectuée par le Conseil d'Administration de Solvac au 31 décembre 2021 porte sur la valeur recouvrable de la participation dans Solvac. Un test de dépréciation est effectué s'il existe un quelconque indice que la participation a pu se déprécier. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de la participation à sa valeur boursière. En cas de situation de crise sur le marché avec volatilité excessive des cours, référence peut être en outre faite aux « target prices » pour l'action Solvac, tels qu'estimés par les analystes financiers.

A la date de clôture de l'exercice, Solvac considère qu'il n'y a pas d'indice de perte de valeur. Dès lors, aucun test de dépréciation de l'investissement n'a été effectué.

Enfin, le Conseil d'Administration considère que Solvac a une influence notable sur Solvac et donc intègre les comptes de ce groupe selon la méthode de mise en équivalence.

VIII. Gestion des risques

VIII.1 Risque patrimonial de Solvac lié sous-jacent Solvac

Le seul investissement de Solvac étant sa participation dans Solvac, les principaux risques auxquels la Société est exposée sont similaires à ceux de Solvac. La situation financière et les résultats de Solvac sont influencés par les résultats de Solvac, soit par les dividendes encaissés (comptes statutaires), soit par le biais de la consolidation par mise en équivalence (comptes consolidés).

Solvac est exposée au risque de marché (évolution du cours de l'action Solvac) ce qui implique un risque de

valorisation. Bien que le cours de bourse soit sujet à la volatilité des marchés, le Conseil estime qu'il constitue sur une longue période un indicateur fiable de valorisation. La valeur comptable des titres Solvay au bilan consolidé de Solvac est de 94,84 EUR par action goodwill inclus (82,70 EUR dans les comptes statutaires).

VIII.2 Risques financiers

Solvac est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe sur un montant de 150 millions EUR. La société suit ce risque par le calcul périodique des justes valeurs de ces emprunts.

Solvac est exposée au risque de liquidité, notamment lorsqu'elle doit recourir aux emprunts bancaires à court terme. La dette à court terme, modérée, a diminué par rapport à l'année passée (49,9 millions EUR à fin 2021 contre 51 millions EUR à fin 2020) et elle est remboursée de la manière suivante : 33,5 millions EUR au 18 janvier 2022 (lors du paiement par Solvay de son acompte sur dividende) et 16,4 millions EUR au 31 janvier 2022. Le paiement de ce dernier emprunt, suite à l'échéance du contrat crédit court terme au 31 janvier 2022, a été rendu possible moyennant un crédit court terme de 17 millions EUR à partir du 28 janvier 2022 jusqu'au 19 mai 2022 (lors du paiement par Solvay de son solde sur dividende).

Non seulement la dette à court terme est de courte durée mais de plus, en moyenne sur l'année, la société connaît une situation de trésorerie moyenne à court terme⁽ⁱ⁾ positive. Par conséquent, le Conseil est confiant dans la capacité de Solvac à lever les fonds nécessaires à court terme et à les rembourser avec les flux de dividendes versés par Solvay.

Un risque de contrepartie bancaire existe. Il est relatif aux placements de trésorerie et aux valeurs disponibles. Les contreparties de Solvac sont des banques avec une notation minimum de A.

VIII.3 Risques de conformité et juridiques

Les risques liés aux processus internes et à la conformité aux lois et règlements font l'objet d'une analyse spécifique conduite par le Directeur sous l'autorité du Président et présentée annuellement au Conseil d'Administration. Des procédures internes et les responsabilités sont définies ainsi que les règles précises en ce qui concerne les pouvoirs de signature et de représentation de la Société. Un contrôle quasi quotidien est exercé par le Directeur. Le cas échéant, Solvac fait appel à des cabinets d'avocats ou fiscalistes.

Un dealing code a été établi et communiqué aux personnes exerçant des responsabilités dirigeantes.

VIII.4 Risques opérationnels et administratifs

Les risques opérationnels sont essentiellement liés aux systèmes d'information et à la dépendance de tiers pour la tenue du registre des actionnaires. Les systèmes d'information ainsi que la cyber-security sont revus régulièrement avec les services informatiques de Solvay. La tenue du registre des actionnaires de Solvac est organisée avec Euroclear.

Solvac dispose et applique des procédures pour tous les paiements vers des tiers. Solvac effectue également des services pour la société Solvay en ce qui concerne l'enregistrement des actions nominatives, les paiements de dividendes et l'administration des stock-options.

⁽ⁱ⁾ La trésorerie nette moyenne est un indicateur de performance non IFRS qui se définit comme la somme de tous les financements à court terme (-), des placements en billets de trésorerie (+) et de valeurs disponibles en compte-courant (+) en cours d'année pondérés par leur durée respective.

Notes sur les états financiers consolidés

(1) Participations mises en équivalence

Solvac détient une participation de 30,81 % dans le capital de Solvay. Cependant, le pourcentage pris en compte dans les tableaux consolidés est de 31,48 % car les actions propres détenues par Solvay sont déduites du nombre total des actions constituant le capital de Solvay. Solvay SA est une société anonyme de droit belge cotée à la bourse Euronext de Bruxelles et de Paris. Le groupe Solvay est un groupe international de chimie.

La valeur de mise en équivalence de la participation se monte à 3.094 millions EUR (dont 343 millions EUR de goodwill et 2.751 millions EUR de valeur hors goodwill). Évaluée au cours de bourse du 31 décembre 2021, elle se monte à 3.334 millions EUR.

Les variations du goodwill sont les suivantes :

En millions EUR	2020	2021
Valeur au 1er janvier	343	343
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	0
Valeur au 31 décembre	343	343

Le goodwill correspond à la différence entre la somme des coûts d'acquisitions des actions Solvay, et la somme des valeurs des fonds propres de Solvay par actions acquises

Les variations de la participation mise en équivalence hors goodwill sont les suivantes :

En millions EUR	2020	2021
Valeur au 1er janvier	2.991	2.276
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	8	0
Résultat	-304	298
Distribution	-122	-122
Écarts de conversion	-221	160
Écarts de juste valeur et plans de pensions	-42	157
Variation de périmètre et autres	-32	-18
Emprunt hybride	-2	0
Valeur au 31 décembre	2.276	2.751

Aucune acquisition de titres n'a eu lieu en 2021.

En 2021, la quote-part de Solvac dans le résultat net du groupe Solvay, hors part des tiers, s'élève à 298 millions EUR (2020 : -304 millions EUR), elle inclut la quote-part de Solvac dans le résultat « Activités abandonnées » de 1 millions EUR en 2021 (2020 : 51 millions EUR).

La valeur de la participation au 31 décembre correspond aux capitaux propres de Solvay « Actionnaires Solvay »⁽ⁱ⁾ multipliés par le pourcentage de détention (31,48% en 2021 et 31,62% en 2020).

(i) Il s'agit des capitaux propres de Solvay diminués des participations ne donnant pas le contrôle.

Les états financiers consolidés abrégés du groupe Solvay sont les suivants :

En millions EUR	2020	2021
Bilan		
Actifs immobilisés	12.308	13.216
Actifs circulants	4.484	6.833
Valeurs disponibles	1.002	942
Total de l'actif	16.792	20.049
Capitaux propres	7.304	8.851
Actionnaires Solvay	7.198	8.739
Participations ne donnant pas le contrôle	106	112
Dettes à plus d'un an	6.713	5.667
Dettes financières à plus d'un an	3.233	2.576
Dettes à un an au plus	2.775	5.531
Dettes financières à un an au plus	287	773
Total du passif	16.792	20.049
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	8.965	10.105
Profit / perte (-) des activités poursuivies	-1.092	985
Profit / perte (-) des activités abandonnées	163	4
Profit / perte (-) net de l'année	-929	989
Part attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle	33	41
Part de Solvay dans le Profit / Perte (-)	-962	948
Résultat global		
Autres éléments du résultat global	-837	1.017
Résultat global	-1.766	2.006
Dividende reçu	122	122

(2) Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an sont stables par rapport à 2020 et s'élèvent à 150 millions EUR (emprunts auprès de BNP Paribas Fortis) au 31 décembre 2021. Il s'agit de l'endettement structurel de Solvac soit :

- un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2025 à taux fixe de 2,75 %),
- un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2027 à taux fixe de 1,47%) et
- un renouvellement d'emprunt de 50 millions EUR (échéance 2029 à taux fixe 1,16% en remplacement d'un emprunt à échéance à 2023 à taux fixe de 1,50%).

Les intérêts sur les dettes à plus d'un an s'élèvent à 2,9 millions EUR pour l'exercice 2021 (3,6 millions EUR en 2020).

(3) Bénéfice / (Perte) net par action

Le Bénéfice / (Perte) net par action et le Bénéfice / (Perte) net dilué par action sont identiques. Le nombre de titres Solvac se monte à 21.375.033 actions à fin 2021 (21.375.033 à fin 2020).

(4) Résultat global

Les principaux mouvements du résultat global proviennent des mouvements observés chez Solvay tels que l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies conformément à l'IAS19 révisé, les profits et pertes sur instruments de couverture et les écarts de conversion.

(5) Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme sont en diminution de 1,1 million EUR par rapport à 2020. Au 31 décembre 2021, elles sont constituées de quatre emprunts « Straight Loan » contractés respectivement :

- a) le 20 décembre 2021 pour un montant de 16 millions EUR (échéance le 31 janvier 2022),
- b) le 20 décembre 2021 pour un montant de 1 million EUR (échéance le 18 janvier 2022),
- c) le 23 décembre 2021 pour un montant de 32,5 millions EUR (échéance le 18 janvier 2022),
- d) le 23 décembre 2021 pour un montant de 0,4 million EUR (échéance le 31 janvier 2022).

(6) Dividende distribué

Les dividendes distribués (5,44 EUR brut par action en 2021, stables par rapport à 2020) durant la période se montent à 116 millions EUR comprenant le premier acompte sur dividende 2021 payé le 17 août 2021 à 3,26 EUR brut par action.

Le deuxième acompte de dividende a été distribué le 28 décembre 2021 et s'élevait à 2,18 EUR par action.

(7) Créances court terme

Il s'agit principalement de l'acompte sur dividende à recevoir de Solvay en janvier 2022.

(8) Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 2.926 millions EUR. Ils ont été majoritairement impactés durant l'année 2021 par :

- la distribution des deux acomptes sur dividendes de 5,44 EUR brut par action (5,44 EUR brut par action en 2020), pour un montant total de 116 millions EUR ;
- la quote-part dans certains éléments du résultat global provenant de Solvay (160 millions EUR liés aux écarts de conversion et les profits actuariels des plans de pensions pour 153 millions EUR, net d'impôts) ; et
- la quote-part dans le résultat consolidé de Solvay de la période de 298 millions EUR.

Référence est faite à la proposition d'affectation bénéficiaire qui sera présentée dans le rapport de gestion du rapport annuel.

(9) Actions propres

En 2021, Solvac n'a acquis aucune action propre.

(10) Instruments financiers

En millions EUR	2020		2021	
	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR
Créances (inclus trésorerie et équivalents de trésorerie)	49	49	50	50
Passifs financiers évalués au coût amorti (dettes commerciales incluses)	218	220	217	218

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, Solvac classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées des prix) ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Pour les créances, la valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur. En ce qui concerne les passifs financiers au coût amorti, la valeur nette comptable des dettes financières à long terme (150 millions EUR, voir note 2) est inférieure à leur juste valeur (estimée à 151 millions EUR). La juste valeur de l'endettement à taux fixe a été calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». La valeur nette comptable des autres passifs financiers est une bonne approximation de leur juste valeur. Ainsi les justes valeurs déterminées sont de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

(11) Variation des dettes financières

Les tableaux ci-dessous mentionnent la réconciliation en 2021 et 2020 entre les dettes financières reprises dans le bilan consolidé et les montants issus de l'état consolidé des flux de trésorerie :

En millions EUR	AU 1ER JANVIER 2021	VARIATION EN TRÉSORERIE	AU 31 DÉCEMBRE 2021
Dettes financières à long terme	150	0	150
Dettes financières à court terme	51	-1	50
Total	201	-1	200

La variation en trésorerie reprise dans le tableau ci-dessus se réconcilie avec l'état consolidé des flux de trésorerie comme suit :

En millions EUR	AU 31 DÉCEMBRE 2021
Variation de trésorerie	-1
Dont : Augmentation de dettes financières	50
Remboursement de dettes financières	-51

En 2020, la réconciliation entre les dettes financières consolidées et les montants issus de l'état des flux de trésorerie se présentait comme suit :

En millions EUR	AU 1ER JANVIER 2020	VARIATION EN TRÉSORERIE	AU 31 DÉCEMBRE 2020
Dettes financières à long terme	150	0	150
Dettes financières à court terme	40	11	51
Total	190	11	201

La variation en trésorerie reprise dans le tableau ci-dessus se réconcilie avec l'état consolidé des flux de trésorerie comme suit :

En millions EUR	AU 31 DÉCEMBRE 2020
Variation de trésorerie	11
Dont : Augmentation de dettes financières	51
Remboursement de dettes financières	-40

(12) Relations avec les administrateurs de la société consolidante

Rémunérations et pensions : les mandats d'administrateurs sont rémunérés depuis début 2014 exclusivement par des jetons de présence de 2.000 EUR brut par séance, pour chaque Administrateur, et de 4.000 EUR brut par séance pour le Président du Conseil.

Avances et Crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une entreprise filiale ou par une entreprise associée : le compte courant avec Solvay SA (soldes nuls en 2021 et 2020) est rémunéré en faisant référence aux taux de financement interne applicable au sein du Groupe Solvay.

(13) Droits et engagements hors bilan

Garanties réelles constituées par l'entreprise sur ses actifs propres : mise en gage de 3.254.955 titres Solvay, dont :

- 2.664.955 en faveur de BNP Paribas Fortis pour un montant de 272 millions EUR (au cours de clôture du 31 décembre 2021)
- 590.000 en faveur de KBC pour un montant de 60 millions EUR (au cours de clôture du 31 décembre 2021)

Ce nombre d'actions mise en gage représente 10,0% du total des actions Solvay détenues par Solvac.

(14) Liste des sociétés consolidées

Le Groupe Solvay est intégré selon la méthode de mise en équivalence.

(15) Réconciliation entre le revenu cash et le résultat net consolidé pour les années 2020 et 2021

En millions EUR	2020	2021
Revenu cash	121,9	122,3
Résultat opérationnel	-3,9	-1,8
Charges financières	-3,7	-3,1
Autres charges et produits financiers	0,0	0,0
Résultat cash	114,3	117,4
Moins dividendes Solvay payés en janvier 2020 et 2021, comptabilisé dans le résultat net de 2019 et 2020, respectivement	-48,8	-48,9
Plus dividendes Solvay payés en janvier 2021 et janvier 2022, dans le résultat net de l'année 2020 et 2021, respectivement	48,9	48,9
Résultat net statutaire	114,4	117,4
Charge d'impôts	0,0	0,0
Annulation des dividendes Solvay, extournés en consolidation	-122,1	-122,3
Quote-part du résultat net de Solvay sur l'année	-304,1	298,3
Résultat net Solvac - comptes consolidés	-311,8	293,4

5. Rapport de gestion

Nous vous présentons le rapport de Solvac S.A. et soumettons à votre approbation les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

5.1 Faits marquants

Les événements importants survenus au cours de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Solvac a procédé en 2021 à la distribution de deux acomptes sur dividende, pour un total de 5,44 EUR brut par action. Le premier acompte a été payé le 17 août et le second acompte le 28 décembre 2021. En 2021 (sur base du cours de clôture de l'année), l'actionnaire de Solvac a bénéficié d'un rendement brut sur dividende de 5,0 % (3,5 % net de précompte de 30 %).
- Le dividende total 2021 par action est de 5,44 EUR brut, égal à celui de l'exercice 2020.
- La décote de holding s'établit à 26,8 % en fin d'année, comparé à 20,1 % en 2020.
- L'échéance de la dette structurelle de 150 millions EUR a été allongée à 5,7 ans en moyenne suite à la souscription d'un nouvel emprunt de 50 millions EUR avec échéance en décembre 2029 au taux d'intérêt de 1,16 % et au remboursement anticipatif de l'emprunt de 50 millions EUR avec échéance en mars 2023 au taux d'intérêt de 1,50 %. Le coût moyen de la dette structurelle a été réduit à 1,8 % suite à cette opération.
- Solvac a assuré, par des lignes de crédit bancaires confirmées, le financement de l'écart dans le temps entre les dividendes payés par Solvac et les dividendes reçus de Solvay.

5.2 Comptes statutaires

Le résultat net de 2021 est de 117,4 millions EUR, en augmentation de 2,62 % par rapport à 2020.

Les dividendes Solvay constituent les revenus de Solvac et sont diminués des charges d'intérêts et des coûts

des prestations. Ceux-ci comprennent essentiellement les frais liés à la cotation et à la tenue du registre des actionnaires ainsi que la rémunération de la Direction et du Service Actionnaires.

Pour autant que les comptes statutaires l'autorisent, c'est sur la base du résultat cash ⁽¹⁾, que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

Le revenu cash ⁽¹⁾ de Solvac, alimenté par les flux de dividendes de la participation dans Solvay, s'établit à 122,3 millions EUR tel que repris dans le tableau ci-après, contre 121,9 millions EUR en 2020, dû à l'achat en bourse de 110.458 actions Solvay en juin 2020.

	2020	2021
Dividende Solvay par action payé en janvier (en EUR)	1,50	1,50
Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac ⁽²⁾	32.511.125	32.621.583
Dividendes Solvay encaissés en janvier en millions EUR (a)	48,8	48,9
Dividende Solvay par action payé en mai (en EUR)	2,25	2,25
Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac ⁽²⁾	32.511.125	32.621.583
Dividendes Solvay encaissés en mai en millions EUR (b)	73,2	73,4
Revenu cash (a) + (b) ⁽¹⁾ (en millions EUR)	121,9	122,3

(1) Solvac utilise certains indicateurs de performance non IFRS qu'il convient de définir ici :

Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvay

Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

(2) L'achat des actions Solvay supplémentaires a eu lieu en juin 2020.

La réconciliation du revenu cash au résultat net des comptes statutaires pour les années 2020 et 2021 est reprise dans le tableau ci-dessous :

En millions EUR	2020	2021
Revenu Cash ⁽¹⁾	121,9	122,3
Charges administratives ⁽²⁾	-1,6	-1,8
Charges financières	-3,7	-3,1
Donation exceptionnelle au Fonds de Solidarité Solvay	-2,3	0
Résultat cash ⁽³⁾	114,3	117,4
Moins les dividendes Solvay payés en janvier 2020 et janvier 2021, comptabilisés dans le résultat net de 2019 et 2020, respectivement	-48,8	-48,9
Plus les dividendes Solvay payés en janvier 2021 et janvier 2022, comptabilisés dans le résultat de l'année 2020 et 2021, respectivement	48,9	48,9
Charge d'impôts	0,0	0,0
Résultat net Solvac S.A. - Comptes statutaires	114,4	117,4
Distribution Solvac	-116,3	-116,3
Solde	-1,9	+1,1

5.3 Dividende

Le potentiel de distribution de Solvac S.A. est déterminé par les dividendes reçus de Solvay S.A.

Le dividende annuel brut par action de 5,44 EUR reste identique à 2020, ce qui est conforme à l'évolution du dividende de Solvay et correspond, après déduction du précompte mobilier de 30 %, à 3,808 EUR net par action.

Le premier acompte de dividende payé le 17 août 2021 s'élevait à 3,26 EUR brut par action.

Le deuxième acompte de dividende a été distribué le 28 décembre 2021 et s'élevait à 2,18 EUR brut par action.

Pour l'exercice 2021, la distribution brute atteint 116,3 millions EUR. Une telle distribution donne un profit

comptable de 1,1 million EUR. Suite à cette opération, le report à nouveau passera de 1.384,6 millions EUR en 2020 à 1.385,7 millions EUR en 2021.

5.4 États financiers consolidés

Comme par le passé, le Conseil d'Administration confirme que Solvac exerce une influence notable sur Solvay, ce qui conduit à une intégration de Solvay par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Solvac.

Les états financiers consolidés 2021 de Solvac ont été préparés selon la méthode de mise en équivalence des données Solvay. Ils sont présentés conformément aux règles IFRS (International Financial Reporting Standards).

La différence par rapport aux comptes statutaires consiste en l'évaluation de la participation dans Solvay selon la méthode de la mise en équivalence.

La participation de Solvay dans les comptes statutaires de Solvac s'élève à 2.698 millions EUR, soit 82,70 EUR par action, alors que la participation de mise en équivalence de Solvay dans les comptes consolidés s'élève à 3.094 millions EUR, soit 94,84 EUR par action ⁽³⁾. Les capitaux propres dans les comptes statutaires de Solvac sont de 2.530 millions EUR alors que les capitaux propres consolidés de Solvac s'élèvent à 2.926 millions EUR.

Le résultat consolidé de Solvac reflète celui du groupe Solvay et enregistre un bénéfice de 293 millions EUR.

(1) Solvac utilise certains indicateurs de performance non IFRS qu'il convient de définir ici :

Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvay.

Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

(2) Après déduction de la donation exceptionnelle de 2,3 millions EUR au Fonds de Solidarité Solvay en 2020.

(3) La participation de 31,48 % (en tenant compte des actions propres détenues par Solvay) auquel s'ajoute le goodwill historique de 343 millions EUR.

La réconciliation du résultat net Solvac S.A. - Comptes statutaires au résultat net consolidé IFRS pour les années 2019 et 2020 est reprise dans le tableau ci-après :

En millions EUR	2020	2021
Résultat net Solvac S.A. Comptes statutaires	114,4	117,4
Annulation des dividendes Solvac, extournés en consolidation	-122,1	-122,3
Quote-part du résultat net de Solvay sur l'année	-304,1	298,3
Résultat net consolidé	-311,8	293,4

5.5 Principaux risques

Les risques principaux ainsi que les actions de prévention sont repris sous le Point 7.9. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise (Chapitre 7).

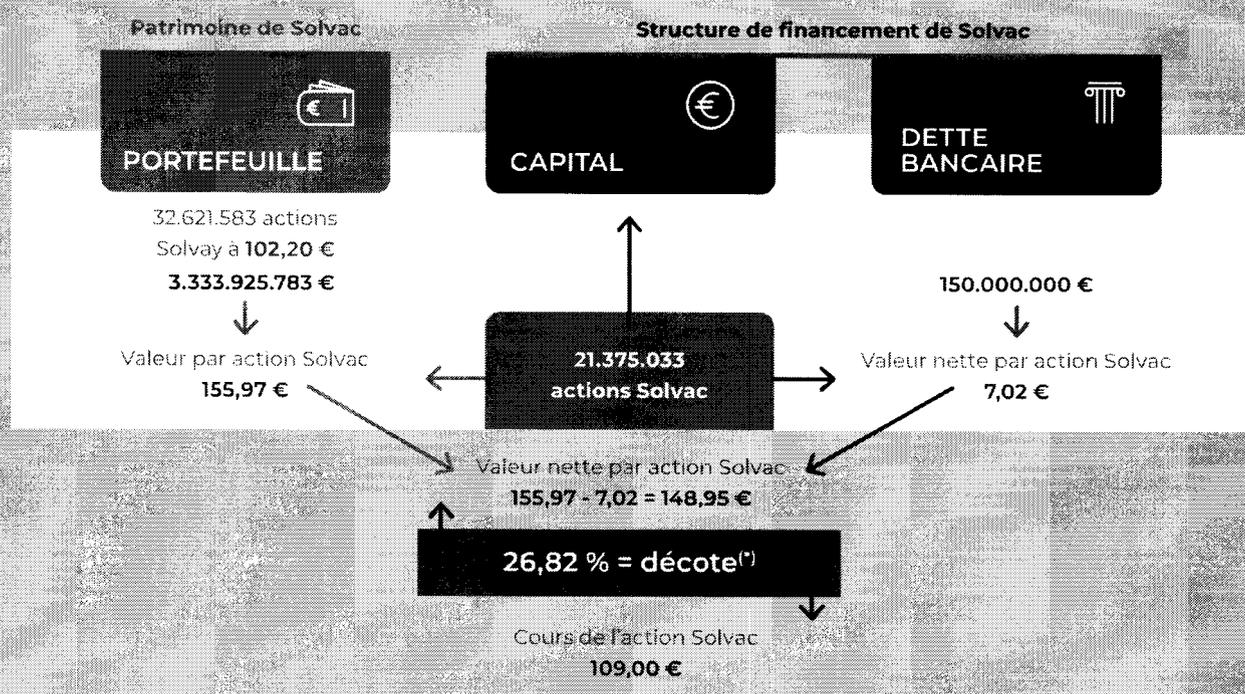
5.6 Décote

Sur une longue période (voir graphique à la page suivante), la décote moyenne est de 25,6 %. En moyenne sur l'année 2021, elle aura été de 24,6 %. On constate que la décote de l'action Solvac a tendance à augmenter lorsque l'action Solvay s'apprécie et à baisser lors des reculs de l'action Solvay.

Ceci est notamment dû au fait que le titre Solvay est plus liquide. La société a conclu un contrat d'animation avec KBC Securities, afin de pallier autant que possible ce relatif manque de liquidité.

La décote est calculée comme suit :		31/12/2020	31/12/2021
Nombre d'actions Solvac	a	21.375.033	21.375.033
Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac	b	32.621.583	32.621.583
Nombre de titres Solvay indirectement détenus par Solvac	b/a	1,53	1,53
Cours de l'action Solvay (en EUR)	c	96,88	102,20
Cours de l'action Solvac (en EUR)	d	112,50	109,00
Valeur du portefeuille Solvay détenu par Solvac (en milliers EUR)	e = b * c	3.160.379	3.333.926
Endettement structurel de Solvac (en milliers EUR)	f	-150.000	-150.000
Valeur nette de l'actif	g = e - f	3.010.379	3.183.926
Par action Solvac :			
Valeur du portefeuille (en EUR)	h = e / a	147,85	155,97
Endettement Solvac (en EUR)	i = f / a	-7,02	-7,02
Valeur nette de l'actif	j = h - i	140,83	148,95
Décote	k = 1 - d/j	20,12 %	26,82 %

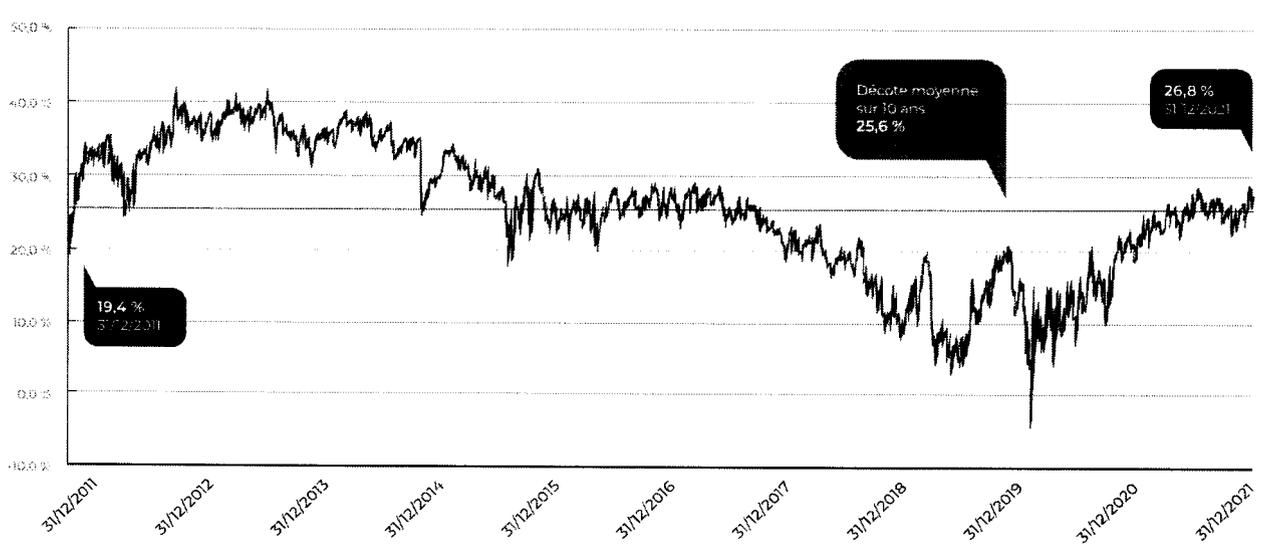
Décote au 31/12/2021



La décote représente, pour un jour donné, le rapport entre le cours de l'action Solvac et la valeur par action Solvac des actions Solvay dans le portefeuille de Solvac (basé sur le cours de l'action Solvay le même jour) moins la dette structurelle de Solvac. En d'autres termes, c'est le rapport entre la capitalisation boursière de Solvac et la valeur de son portefeuille après avoir remboursé ses dettes long terme.

A titre d'exemple, si le cours de l'action Solvay augmente alors que le cours de l'action Solvay reste stable, la décote grandit puisque le prix payé pour une action Solvay reste inchangé alors que la valeur du sous-jacent augmente. Le graphique suivant montre l'évolution de la décote sur une période de 10 ans.

Décote de l'action Solvac par rapport à l'action Solvay au cours des 10 dernières années (Source : KBC Securities)



(*) 1 - 109,00 / 148,95

5.7 Informations non financières

L'article 3:6 §4 du Code des Sociétés et des Associations impose à certaines sociétés cotées de publier également dans leur rapport de gestion une déclaration sur différentes informations non financières.

Solvac n'entre pas dans les conditions visées par cette disposition légale relative à la déclaration non financière. Solvac s'engage toutefois sur le plan sociétal, comme précisé au chapitre 8 ci-après. Pour ce qui concerne le groupe Solvac, il est fait référence aux informations non financières contenues dans son Rapport Intégré 2021.

5.8 Impact de la Pandémie COVID-19

Solvac n'est pas affectée en tant que telle par la crise économique et financière liée à la pandémie du COVID-19. En effet, Solvac est une société holding qui a comme seul actif sa participation dans Solvac. Pour ce qui concerne l'impact de la pandémie sur le groupe Solvac, il est fait référence aux informations contenues dans son rapport annuel 2021 de Solvac.

5.9 Mentions complémentaires

Il n'y a pas eu en 2021 de décisions ou opérations relevant de la compétence du Conseil d'Administration et ayant fait naître un conflit d'intérêts de nature patrimoniale entre la Société et ses Administrateurs ni un conflit entre la Société et des parties liées, requérant l'application de procédures particulières prévues par le droit des sociétés. La Société n'a pas réalisé en 2021 d'opérations dans le cadre du capital autorisé et la Société ne détient pas d'actions propres.

La participation en Solvac est de 30,81 %. La Société n'a pas de succursale et n'a pas d'activités en matière de recherche et développement.

5.10 Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

La Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, qui fait partie intégrante du rapport de gestion, figure en pages 24 et suivantes du présent Rapport annuel. La Charte de Gouvernance d'Entreprise peut être consultée sur le site de Solvac : www.solvac.be.

5.11 Nominations statutaires

Les propositions de nominations statutaires sont reprises dans le point 7. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise sous le point 7.6.1 Composition et présidence.

5.12 Volume des titres Solvac échangés sur Euronext Bruxelles

L'action Solvac est cotée en continu sur le marché réglementé Euronext Bruxelles. Les volumes en 2021 ont diminué par rapport à l'an passé. Un « liquidity provider » a pour mission de gérer la liquidité (Contrat d'animation de marché avec KBC Securities – voir point 5.6) en veillant à avoir une demande et une offre suffisante ainsi que proposer à tout moment un prix à l'achat et à la vente.

Année	2020	2021
Titres Solvac		
Annuel	309.844	229.927
Mensuel	25.820	19.160
Journalier	1.183	891

(Source: KBC securities)

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Solvac SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Comptes consolidés

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Solvac SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Solvac SA durant 21 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à 3.143 millions EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 293 millions EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous n'avons pas soulevé de point clé de l'audit dans le cadre de notre audit des comptes consolidés de Solvac SA. Toutefois, nous attirons l'attention du lecteur sur les points clés de l'audit qui sont identifiés dans le rapport du commissaire sur les comptes consolidés de Solvac SA.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacit  avec laquelle l'organe d'administration a men  les affaires de la soci t .

Dans le cadre d'un audit r alis  conform ment aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exer ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et  valuons les risques que les comptes consolid s comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou r sultent d'erreurs, d finissons et mettons en  uvre des proc dures d'audit en r ponse   ces risques, et recueillons des  l ments probants suffisants et appropri s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d tection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus  lev  que celui d'une anomalie significative r sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d clarations ou le contournement du contr le interne ;
- nous prenons connaissance du contr le interne pertinent pour l'audit afin de d finir des proc dures d'audit appropri es en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit  du contr le interne du groupe ;
- nous appr cions le caract re appropri  des m thodes comptables retenues et le caract re raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de m me que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caract re appropri  de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuit  d'exploitation et, selon les  l ments probants recueillis, quant   l'existence ou non d'une incertitude significative li e   des  v nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit  du groupe   poursuivre son exploitation. Si nous concluons   l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolid s au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad quates, d'exprimer une opinion modifi e. Nos conclusions s'appuient sur les  l ments probants recueillis jusqu'  la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou  v nements futurs pourraient conduire le groupe   cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes annuels.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (« ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF et du balisage avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (« Règlement délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (« états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans la version française des états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel de Solvac SA au 31 décembre 2021 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Signé à Zaventem, le 15 mars 2022

Le commissaire

Digitally signed by
Michel Denayer Signed By: Michel Denayer (Signature)
Signing Time: 15-Mar-2022 | 13:53 CET

 C: BE
Issuer: Citizen CA

077DE9EB7E87427EB316BF23D51A5AAC

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par Michel Denayer

Digitally signed by
Corine Magnin Signed By: Corine Magnin (Signature)
Signing Time: 15-Mar-2022 | 14:05 C

 C: BE
Issuer: Citizen CA

D90828BD6B0D4A328626526F740E2870

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par Corine Magnin

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited